

NIEUL-SUR-MER

la ville qui nous rassemble



Restauration scolaire :
l'envers du service

Sommaire

- 2 **Éditorial**
- 3 **Retour sur événement**
- 4 **Entre nous**
- 5 **Enfance / Jeunesse**
- 6-7 **Dossier**
- 8 **Culture**
- 9 **Vie associative**
- 10-11 **Infos pratiques**
- 12 **Conseil Municipal**

Éditorial

Chères Nieulaises, Chers Nieulais,

Nous voici rendus au deux tiers du mandat qu'une majorité d'entre vous nous a confié pour assurer la gestion de notre cité.

En regardant ce qui a été réalisé ces quatre dernières années, j'avoue, sans fausse modestie, ressentir une certaine fierté d'être à la tête d'une équipe qui a œuvré sans relâche pour tenir les engagements pris.

Viendra le moment où il faudra faire le bilan de nos actions. Il se fera dans d'autres circonstances et au moyen d'autres publications que le magazine municipal qui doit rester un moyen d'information sans arrière pensée électoraliste.



Le Maire en compagnie de Michel Planche, adjoint à l'Enfance Jeunesse, à l'inauguration des nouveaux jeux du parc municipal

Force est de constater que depuis cette année, et probablement dans les années à venir, la situation économique du pays aura des conséquences pour l'ensemble des collectivités locales. La stagnation, voire la diminution des dotations de l'État déjà présente et qui ne sera probablement pas remise en cause modifie la donne. Surtout qu'à ce « frein » financier s'ajoutent des transferts de compétences de l'État aux collectivités.

Le challenge n'est pas simple. Le défi s'avère difficile mais pas impossible. Il va nous falloir faire preuve d'imagination et de réactivité de manière à honorer nos légitimes ambitions sans « emballer la planche à billets ».

Soyez assurés que les élus municipaux restent attachés à cette notion du bien vivre ensemble et qu'ils mettent et mettront tout en œuvre pour relever ce défi.

Pour terminer cet éditorial, je souhaite remercier celles et ceux qui se sont déplacés pour les quatre tours de scrutins. La participation enregistrée à Nieul-sur-Mer a été systématiquement supérieure à la participation constatée au niveau national. Quant aux résultats, nul ne sera surpris de ma satisfaction et de toute la confiance que j'accorde à notre nouveau Député.



En couverture :

Yvon Gesbert, Patricia Perry,
Nadine Chapiteau et
Isabelle Malagon.

Mairie de Nieul-sur-Mer
Service Communication
BP 13 - 17 137 Nieul-sur-Mer
Tél. 05 46 37 40 10
mairie@nieul-sur-mer.fr
www.nieul-sur-mer.fr
Directeur de la publication :
Henri Lambert
Rédactrice en chef
et secrétaire de rédaction :
Nancy Henry

Maquette : *Peuplades.eu*
Photo de couverture :
Peuplades.eu
Photos : *Service Communication*
Impression : *Imprimerie Rochelaise*
**Imprimé sur du papier certifié
100 % PEFC, issu de la gestion
durable des forêts.**
Tirage 2 650 exemplaires
Dépôt 3^{ème} trimestre 2012



Avec mon meilleurs sentiments

Henri Lambert
Maire de Nieul-sur-Mer

L'événement qui rassemble : la semaine Enfance Jeunesse

Nouvelle page de votre magazine, la rubrique « retour sur événement » donnera l'occasion à chaque parution de revenir sur un événement, une animation ou un temps particulier de la vie de notre commune au cours des trois derniers mois.

Pour cette première page, pas besoin de chercher longtemps pour comprendre que le fait marquant du trimestre a été la deuxième édition de la semaine Enfance Jeunesse.



Les enfants de l'école du Fief Arnaud occupent le devant de la scène des Francofolies le mardi 26 juin



Skate par l'association Warmup



Clôture en spectacle et en musique par la Compagnie « Au plaisir de chanter »



Des jeux dans le parc à consommer sans modération



Les plus jeunes éveillent leurs sens à l'atelier de psychomotricité

Expositions, rencontres, spectacles ont pris part à la fête pendant 5 jours.

Placée sous le thème « jouer et découvrir ensemble », la semaine a donné lieu à la découverte ou à la redécouverte de mille et une manières de se divertir : qu'il soit de société, surdimensionné, en bois, de cour... le jeu, sous ses multiples visages, a su satisfaire tous les âges et tous les goûts !

Cette semaine a permis aux jeunes et moins jeunes de se retrouver et de vivre ensemble des moments chaleureux.

Merci aux nombreux partenaires qui ont participé à la réussite de cette semaine.



◀ Les Noces « d'la feuille à Zidore »

C'est une plongée dans le début du 20^{ème} siècle vendéen que le Centre Communal d'Action Sociale de la commune a proposé aux Aînés nieulais le 3 juillet dernier en présence du maire. Une journée au plus près des noces maraichines. L'occasion de (re)découvrir la confection de la tenue de la mariée ou encore de reconnaître les coiffes spécifiques à chaque village de campagne. La journée fut instructive certes, mais elle a également permis aux 49 convives de faire ripaille. Au menu, Pouctonnelle et ses foutimassons ou encore Eyls à la Vinette et bien entendu, les fameuses moghettes accompagnées de jambon de pays. Pour la digestion, quelques pas de danse ont permis à chacun de se reconnaître en invité de marque au bal des noces « d'la feuille à Zidore ».

Logement social : des démarches simplifiées

Le logement social, une véritable priorité

L'accès au logement social est un véritable parcours du combattant.

Consciente des carences en logements sociaux, la commune de Nieul-sur-Mer prévoit dans son Programme Local de l'Habitat la réalisation de 40 % de logements sociaux dans tout programme de construction.

Après la construction de 48 logements sociaux dans le lotissement dénommé Le Cabestan (route de l'Aubreçay), un programme ambitieux de 38 logements HLM est en cours de réalisation sur l'ancien site de la coopérative agricole. Citons également, la réalisation à venir de 3 autres logements dans l'ancienne école de Lauzières.

Une seule demande, un dossier unique

Mais avant cela, il y a un passage obligé : l'inscription sur les fichiers des demandes de logement social. Et là aussi, les procédures étaient compliquées puisqu'il s'agissait de courir après tous les bailleurs sociaux pour déposer sa demande.

Avec le fichier unique, les démarches se sont considérablement simplifiées. Aujourd'hui, il suffit de déposer une seule demande qui vaut pour tous les organismes de bailleurs sociaux. Le demandeur n'effectue donc plus qu'une seule démarche pour s'inscrire auprès de tous les organismes de la zone géographique désirée. Qui plus est, cette demande peut être effectuée de chez vous, sur votre ordinateur connecté au site internet www.demandedelogement17.fr.

Cette procédure de demande unique consiste dans un premier temps à répondre au formulaire composé de 65 questions. Aucun justificatif ne sera demandé au moment de l'inscription ; la sincérité des données ne sera vérifiée par l'organisme qu'au moment où un logement sera proposé.

À l'issue de cette première démarche, un numéro d'enregistrement est attribué permettant un meilleur suivi de la demande.

Rens. auprès du CCAS au 05 46 37 72 86

Funéraire : le choix du prestataire

Jusqu'à ce jour, lors d'organisation d'obsèques par une famille résidant sur la commune pour un décès survenu sur la commune, cette dernière n'avait pour seule option que de choisir un prestataire privé, la loi ne permettant pas à un opérateur public, même dans le cadre d'une régie municipale, d'intervenir sur le territoire de la commune.

Pour remédier à cette règle, la ville de La Rochelle vient de créer une société publique locale (SPL) funéraire, nouveau type de société composée exclusivement de collectivités locales et agissant pour le compte des collectivités membres. Cette SPL funéraire, la deuxième en France, permet aux habitants des communes adhérentes de pouvoir choisir, lors de l'organisation d'obsèques, entre un opérateur privé et un opérateur public.

Soucieuse d'offrir ce choix du secteur public aux habitants de la commune, le Conseil municipal a décidé d'entrer dans le capital de cette société en souscrivant cinq actions. La mesure sera effective d'ici la fin d'année.



◀ Ensemble, souvenons-nous

« Les souvenirs sont nos forces. Quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates, comme on allume des flambeaux ». Cette phrase de Victor Hugo résume en quelques mots tout l'objet des cérémonies du souvenir comme celle qui se déroulera le 11 novembre prochain et qui célèbre la fin de la première guerre mondiale. Cette année la cérémonie de commémoration, conjointement organisée par la commune et l'association des anciens combattants de Nieul-sur-Mer, sera également l'occasion d'une exposition sur la première guerre mondiale du 5 au 9 novembre en mairie (*) et d'une conférence (**) consacrée à « la vie de Léonce Vieljeux », ancien maire de La Rochelle et grand résistant, animée par Jean-Luc Labour, ancien président de l'office du tourisme de La Rochelle et président du comité L. Vieljeux. Ce temps officiel de commémoration se clôturera, traditionnellement, par un pot de l'amitié.

Rens. auprès de l'association des anciens combattants ou en mairie 05 46 37 40 10

(*) exposition dans le hall de la mairie du 5 au 9 novembre aux heures habituelles d'ouverture et le 11 novembre, salle Saint blaise, à l'occasion du pot de l'amitié. (**) Conférence le vendredi 9 novembre à 20h00, Espace Michel Crépeau



Léonce VIELJEUX



◀ Bilan de l'été : découvertes, rires et joie pour des vacances au top !

L'Accueil de Loisirs de la commune a remporté un franc succès durant l'été en proposant diverses activités qui ont su réjouir les enfants et les jeunes. Sur les quarante et un jours d'ouverture du centre au cours de l'été, 196 enfants de 4 à 14 ans ont pu bénéficier des animations diverses et variées et 80 ont fréquenté quotidiennement l'accueil de loisirs. À côté des activités journalières habituelles, deux séjours courts ont été proposés aux enfants de 6 à 11 ans. Les 11/15 ans ont pu profiter pour leur part d'un stage de moto cross d'une semaine au centre Atlantis à St Jean d'Angély.

En revanche, la Municipalité n'a pas souhaité cette année participer à l'opération Passeport Loisirs Jeune pour la période estivale. Il est apparu au regard des demandes des deux années précédentes que cette formule, dans l'ensemble, n'était plus adaptée aux attentes des familles ni aux ressources financières de la commune.

Rentrée scolaire : encore une fermeture !

La rentrée scolaire, c'est toujours un moment important, pour les enfants comme pour les parents. Elle marque la « reprise » des activités quotidiennes pour de nombreuses familles et institutions.

La Municipalité a toujours inscrit comme prioritaire sa politique en faveur de l'Éducation. Elle doit être accessible à tous les enfants sans aucune discrimination. C'est pourquoi nous poursuivrons cette année encore les actions engagées dans les domaines scolaires, parascolaires et animation.

Cette année, 345 écoliers reprendront le chemin des classes en septembre : 112 à l'école maternelle Françoise Dolto, 115 à l'école Gabriel Chobelet et 108 à celle du Fief Arnaud. Malgré les efforts de la commune, nous sommes obligés de déplorer cette année la fermeture d'une classe à l'école primaire Gabriel Chobelet.



Bienvenue au foyer des collégiens de Jean Guiton

Le service Enfance Jeunesse et le centre socio culturel des 4 vents de Lagord se sont associés depuis le mois de janvier 2012 au foyer socio-éducatif du collège Jean Guitton de Lagord.

Wendy Moulard, animatrice titulaire de la commune, accueille les collégiens les mardis et jeudis de 11h à 13h30, pour des temps d'échanges, de détente et d'accompagnement de projets et d'initiatives.

Dans cet espace mis à la disposition des élèves durant les pauses déjeuner, les jeunes peuvent se retrouver, s'occuper et se détendre autour de jeux de société, d'un baby-foot, d'un livre ou d'une BD... Les lundis et vendredis, ils sont accueillis, s'ils le souhaitent, par deux animateurs diplômés.

Restauration collective

À Nieul, plus de 95 % des enfants fréquentant les écoles sont inscrits dans les restaurants scolaires. L'enjeu de notre restauration est de taille : faire de ce moment à la fois : un temps où l'enfant reçoit un repas équilibré adapté en qualité et quantité ; un temps de communication, d'échanges, d'aide et de respect des autres ; un temps de partage et de participation aux tâches, un temps d'apprentissage de la vie en collectivité, de respect des règles et de responsabilisation ; enfin un temps de convivialité où l'enfant prend plaisir à être à table.

Pour ce faire, l'équipe de restauration élabore sur place les menus équilibrés sur la base d'une cuisine traditionnelle utilisant peu de produits semi-élaborés et qui se conforme aux recommandations du Groupe d'étude des marchés de la restauration collective et de nutrition : augmenter la consommation de fruits, légumes et féculents, diminuer les apports en lipides et en glucides simples, augmenter les apports en fer et calcium. Par exemple l'utilisation des tomates est limitée en hiver, les fruits frais et crus de saison sont mis à l'honneur et les pâtisseries sont limitées à 2 dans le mois.

Mais les missions du personnel vont bien au-delà. Leurs fonctions sont souvent mal connues. Personnage essentiel de la vie scolaire des enfants, la « dame de la cantine » est chargée de la préparation, de la livraison et de la distribution des repas dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'à l'atelier de loisirs. L'ensemble des activités, souvent très physiques, est soumis à des règles d'hygiène strictes. Avant d'arriver sur les tables des écoliers affamés, les denrées passent entre les mains expertes des agents de restauration au cours d'une journée souvent marathonnienne. Le métier est dur, physique et peu reconnu. Mais il présente un atout majeur : le contact avec les enfants. Pour Yvon Gesbert, responsable de la restauration scolaire, « La plus belle récompense c'est un geste complice, un clin d'œil après le repas ». Et comme chacun sait, la vérité sort de la bouche des enfants.



Aménagement urbain : les projets de la commune

ÉGLISE SAINT PHILBERT : UN ÉDIFICE À PROTÉGER

Inscrite pour partie au titre des monuments historiques depuis 1925 (en fait seul le clocher est classé), l'église Saint Philbert appartient au patrimoine de la commune. Comme tous les bâtiments, elle a subi les outrages du temps et de l'histoire et a besoin, aujourd'hui d'être à la fois entretenue et préservée.

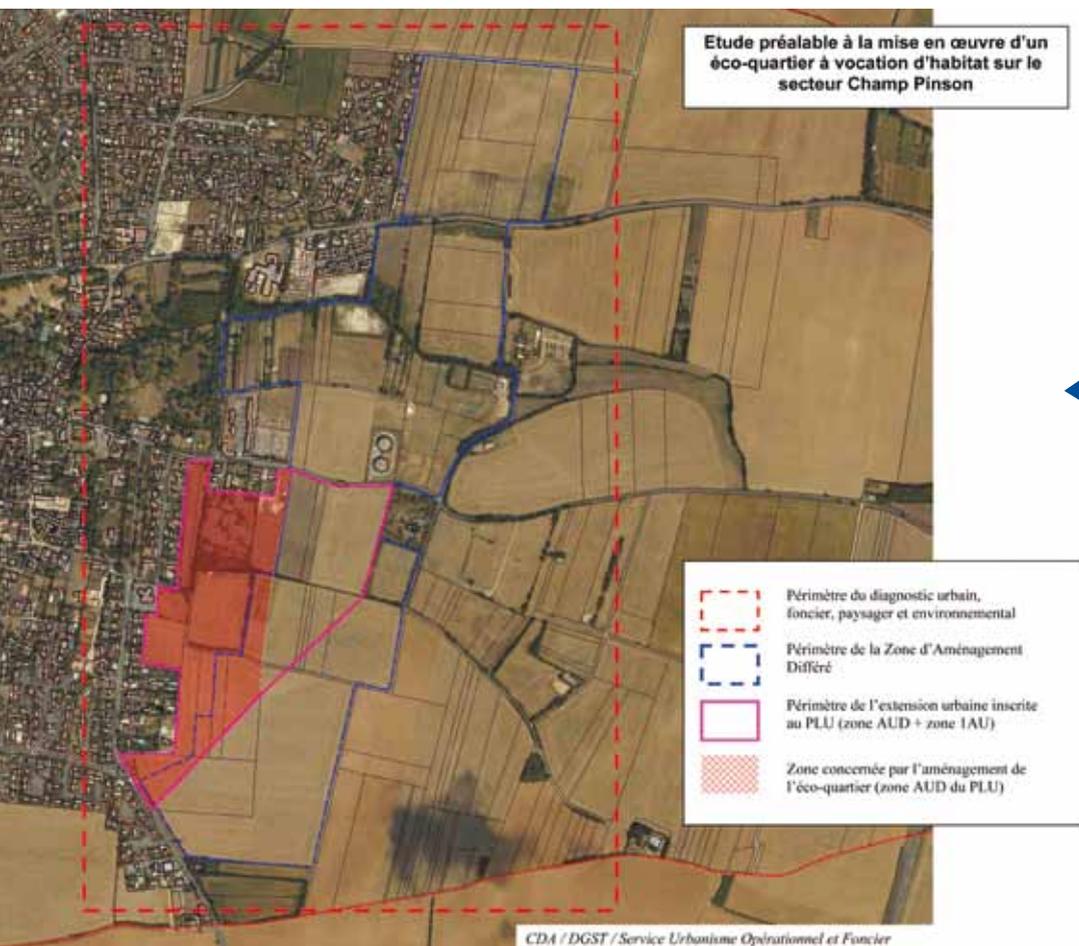
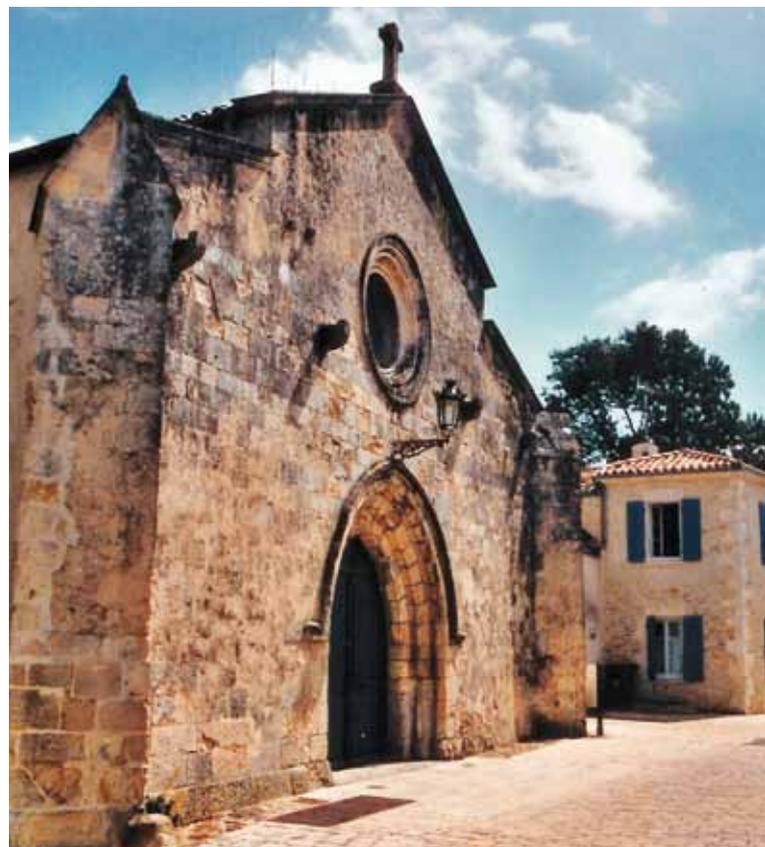
Voilà maintenant plus de 6 ans que les services techniques de la commune suivent l'état sanitaire de l'édifice qui présente divers désordres comme des pierres épauffrées, des éléments de joint de pierre délités laissant entrer l'eau ou encore des fuites en toiture de la nef centrale. Des témoins de fissures ont été posés aux endroits stratégiques de la structure du clocher pour en vérifier les évolutions éventuelles. Chaque année un bureau de contrôle vient relever ces témoins et édite un rapport circonstancié.

Cette année, la commune a décidé d'établir un point d'étape sur les entretiens à mettre en œuvre pour la réfection de l'ensemble de l'édifice. Tâche colossale pour notre commune que d'entreprendre des travaux de cette catégorie nécessitant des budgets très importants.

Une étape de diagnostic sur l'état sanitaire global de l'édifice a été menée avec le service territorial de l'architecture et du patrimoine; il est rapporté que les maçonneries des façades sont dans un bon état général, entendez qu'il n'y a pas de grands désordres ni d'instabilité apparents. Ce diagnostic rassurant préconise toutefois la réfection complète des enduits extérieurs et intérieurs.

L'étape suivante consiste à lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre du patrimoine afin d'élaborer un dossier de déclaration de travaux d'entretien et de réparations ordinaires et un dossier de consultation des entreprises, procédure nécessaire avant de construire toute demande d'aide financière auprès des services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Le coût global est estimé à plus de 400 000 € pour l'ensemble des travaux qui devront être réalisés dans le temps, en plusieurs phases et sur plusieurs exercices budgétaires.



ETUDE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE À L'EST DU CHAMP PINSON – EXPOSITION EN MAIRIE DES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Par délibération en date du 26 mai 2011 le Conseil Communautaire, après avis du conseil municipal, a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune dans lequel est inscrite une extension de l'urbanisation à l'Est sur le secteur du Champ Pinson, extension destinée à la réalisation d'un éco-quartier à vocation d'habitat.



Afin d'anticiper la réalisation de cet éco-quartier et plus largement de mettre en adéquation la stratégie foncière avec les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), des études stratégiques et pré-opérationnelles ont été engagées pour définir un cadre d'intervention cohérent sur le secteur.

Ces études, engagées depuis le mois d'avril 2012, travaillent à l'élaboration d'un diagnostic pour mettre en avant les grandes caractéristiques et les enjeux en matière de foncier, d'agriculture, d'urbanisme, de paysage et de déplacement sur tout le secteur.

Aujourd'hui, cette phase de diagnostic et d'enjeux sera exposée en mairie, pour un mois, au cours du mois d'octobre. Cette exposition se verra évolutive et, suivant l'avancement des études, sera complétée des différents scénarii avant d'être présentée ultérieurement en réunion publique.

LAUZIÈRES : LA RUE DU PORT FAIT PEAU NEUVE

Étudié dès 2005 par les services du Conseil Général et de la commune, le projet de rénovation de la voirie comprise entre le chemin Labourel et la rue de la Chapelle a fait l'objet de plusieurs présentations publiques entre 2006 et 2007 afin de décider de son aménagement final. Les effacements de réseaux ainsi que les reprises du réseau d'assainissement ont été réalisés entre 2007 et 2008, les travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général devaient suivre.

Le Conseil Général envisage le démarrage de ces travaux dès le début du mois d'octobre 2012.

Une information plus précise sur la nature des travaux à réaliser sera faite pour les riverains concernés afin que chacun puisse mesurer les contraintes que de tels travaux vont fatalement occasionnés.

Conscient de la gêne à venir, nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre patience.



Brève

Lauzières : des retards dans l'aménagement de l'aire de stationnement

Les travaux de déconstruction par l'État des 8 maisons du bourg de Lauzières sont aujourd'hui achevés ce qui nous permet d'envisager la reconversion de certains terrains comme ceux de la rue du Vieux Pont où la commune réalisera notamment une aire de stationnement (voir le précédent magazine). En revanche ces travaux n'ont pu être réalisés comme initialement planifiés en raison, d'une part, du retard pris par les chantiers de déconstruction qui n'ont libérés les lieux que mi-juillet, et d'autre part, des autorisations administratives indispensables à la réalisation des aménagements.



LAUZIÈRES : UNE NOUVELLE VIE POUR L'ÉCOLE

Dans le cadre du programme de la « Maison des Associations » élaboré par les services de la commune à la demande des élus dès 2004, l'ancienne école de Lauzières, utilisée comme salle associative, n'était plus nécessaire au lendemain de la création du complexe de salles de l'Espace Michel Crépeau et de l'utilisation des anciens locaux de l'accueil de loisirs convertis également en locaux associatifs.

Si les bâtiments de l'école de Lauzières n'étaient plus ni utiles ni fonctionnels, la commune en revanche ne souhaite pas se débarrasser de son patrimoine pour autant. Bien au contraire tout a été mis en œuvre pour lui donner une seconde vie. C'est ainsi qu'est né le projet de réhabilitation du bâtiment en logement social avec comme contrainte d'aménagement la préservation de l'architecture du bâti principal.

La commune n'étant pas compétente en matière de logement social, elle a contracté avec l'office communautaire qui a déposé un projet de trois logements sociaux. Le projet ayant obtenu toutes les autorisations administratives, les travaux pourraient être envisagés dès le début de l'année prochaine.

LOGEMENTS SOCIAUX : LANCEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX SUR L'ANCIEN SITE D'AGRINEUL

Actuellement deux chantiers de construction de logements à loyer modéré sont en cours de réalisation sur la commune, l'un rue du Clos des Frênes et l'autre de plus grande ampleur sur l'emprise du terrain de l'ancien Four à Chaux, rue de Lauzières, le tout pour une capacité globale de 15 logements.

Un autre chantier, plus vaste encore a débuté fin juillet. L'ancien site Agrineul verra s'ouvrir la première tranche de travaux réservée à la construction de 38 logements sociaux (voir le plan global d'aménagement du site dans le magazine de juin 2011). Le dossier est piloté par la communauté d'agglomération et l'Office public des HLM. En même temps que s'ouvre cette première tranche de travaux, la commune est sollicitée pour la construction de la seconde partie du site pour 21 logements en accession à la propriété pour lesquels le permis de construire est en cours. L'ensemble du projet sera livré au cours de l'année 2014.

Compte tenu de l'emplacement du site sur un axe très circulant, nous ne pourrons éviter une gêne de la circulation automobile tout au long des phases de travaux. Nous vous prions par avance de bien vouloir excuser les désagréments occasionnés.



Pernelle, écrivain local



Écrire au sujet de Pernelle nécessiterait un long article. Il faut se résigner à un bref résumé. Née près de Surgères dans une famille d'artisans, reçue à l'École Normale, elle est d'abord institutrice et décide de préparer un professorat dans le domaine des arts appliqués. Nommée au collège de la Rochelle (aujourd'hui lycée Dautet), puis à Paris où elle reste 22 ans au lycée Marie Curie, elle se passionne pour tout ce qui concerne le domaine artistique.

Fascinée par le fantastique du peintre Jérôme Bosch lors d'une visite au musée du Prado (Madrid), elle entreprend un long travail d'analyse des œuvres ainsi que des recherches minutieuses dans les Archives du Brabant. Elle visite, avec son mari, tous les musées d'Europe possédant une ou plusieurs œuvres de ce peintre contemporain de Léonard de Vinci. Elle « dépoussière » les précédents écrits sur le sujet, trouve un éditeur, et son essai, traduit en espagnol, est encore cité comme référence. Puis naîtront 5 ouvrages d'initiation à des travaux artistiques - un par an -, publiés par Hachette, traduits en plusieurs langues, et dont l'un d'eux méritera deux prix littéraires. Dans le même temps, elle prépare et obtient le certificat de licence d'ethnologie (en Sorbonne et musée de l'Homme) afin de mieux comprendre le travail de son mari, anthropologue. Elle expose également ses propres travaux artistiques à Paris, La Rochelle, Lyon, Brive...

Elle quitte la France en 1975 pour suivre son mari dans l'île anglophone de Vancouver où elle va d'abord enseigner le design et l'histoire de l'art pour l'Université de Victoria ; puis elle partage librement son temps, entre l'écriture et la peinture, participant à de nombreuses expositions, notamment à Vancouver et livrant chaque mois article ou nouvelle à une revue francophone. Surtout vont naître deux romans publiés en France : « La couleur du blé » (Ramsay) et « La passion d'Anna Blaine » (Buchet-Chastel), ce dernier traitant avec délicatesse d'un amour tabou. À découvrir pour la beauté du style, le contenu romanesque, et aussi l'intérêt historique (Rohan en 1945).

De retour en Aunis qu'elle affectionne, heureuse de vivre à Nieul, elle continue ce partage entre écriture et peinture. Aujourd'hui, 3 manuscrits de romans et 2 essais cherchent des éditeurs. On ne dira jamais assez la difficulté de se faire publier malgré un parcours édifiant.

L'écriture, dit Pernelle, m'est indispensable. La peinture m'aide à supporter l'indifférence ou le mépris des éditeurs. Malgré cette frustration, je remercie la vie qui m'a donné plus de vraie richesse et de douceur que de regrets et de larmes.



Expo sapins : expo sympa !

JE PARTICIPE A L'EXPOSITION DE SAPIN !

Comme nous l'avons déjà proposé dans le précédent magazine municipal, la municipalité a souhaité mettre en place une exposition originale de sapins durant les fêtes de fin d'année. Cette exposition ne pourra toutefois voir le jour qu'en fonction de la participation de chacun. Voici comme promis le règlement de cette joyeuse et peu banale manifestation :

Les sapins réalisés par vos soins devront être déposés en mairie entre le lundi 10 et le vendredi 14 décembre 2012 (un reçu vous sera remis en échange sur lequel vous devrez mentionner si vous abandonnez le sapin à la collectivité ou si vous souhaitez le récupérer à l'issue de l'exposition). Vous recevrez en retour une invitation pour un moment festif et officiel autour de cette animation.

Conditions techniques : Le sapin devra être en relief ou en volume.

Si sa composition lui permet d'être installé dans la cour d'honneur en extérieur, il peut alors mesurer entre 50 cm et 2 m de haut.

Si sa composition est fragile, il sera installé dans le hall de la mairie et ne devra pas mesurer plus d'un mètre de hauteur.

Ce projet s'adresse à chacun d'entre vous mais peut également être le fruit d'un travail collectif : associations, commerçants, écoles, professions libérales, ostréiculteurs, agriculteurs, groupes d'amis, habitants d'un quartier, actifs ou retraités... Les idées les plus folles, les plus artistiques, les plus techniques sont les bienvenues.

La ligne de conduite du projet se résume en quelques mots : PLAISIR - ORIGINALITÉ - RÉCUPÉRATION - PARTAGE D'IDÉES

Vous souhaitez un renseignement, un soutien technique, une idée, simplement échanger, n'hésitez pas à contacter Marie-Claire Vernoux au 05 46 37 40 10 ou par mail : mc.vernoux@nieul-sur-mer.fr

Date de l'exposition :
du lundi 17 décembre 2012
au vendredi 4 janvier 2013

Lieux :
cour d'honneur et hall de la mairie

Déroulement :
Des bulletins d'inscription d'intention de réaliser un ou plusieurs sapins seront à votre disposition en mairie dès réception de ce magazine ou téléchargeable sur le site internet de la commune : www.nieul-sur-mer.fr

Une saison sportive à la hauteur

Le paysage associatif nieulais se compose d'associations artistiques, culturelles, humanitaires et bien évidemment sportives. Zoom sur 2 associations qui ont pris la balle au bond.



◀ Le Tennis Club Nieulais en pleine forme !

Il y a 24 ans les premiers échanges animent la rue Clément Marot et déjà une belle ambiance s'installe. Aujourd'hui le « TCN » compte une centaine d'adhérents de 5 à 80 ans, et toujours la même ferveur. Indéniablement le TCN fait des adeptes puisqu'il affiche la plus belle croissance de la ligue Poitou-Charentes (+30 %). La « faute » sans doute à Pascal MUSSEAU qui s'occupe des équipes et à Philippe GUERIN, initiateur, qui partage la passion du tennis avec les jeunes. Avec 5 victoires, 1 match nul et une défaite, l'équipe n°1 du TCN s'est classée deuxième de sa poule et a pu ainsi accéder à la phase finale du championnat pré-régional qui s'est soldé par une nouvelle victoire. Ce succès qualifie directement l'équipe en Régionale 3 pour la saison prochaine. En 2013, Dylan Gaudin, Gregory Argentieri, Maxime Bertrand, Frédéric Ouaki, Stéphane Beunel et Laurent Chamouard seront donc amenés à défendre les couleurs du club à travers la région Poitou-Charentes. Souhaitons-leur une nouvelle montée, bonne chance à eux !

En 2012 le club se modernise. Un nouveau logo, des éléments et des structures pour améliorer le confort du jeu extérieur, du mobilier neuf pour le club house ; et puis aussi des lignes de salle rénovées, une modification prochaine de la clôture... Bref beaucoup de changement pour garantir aux joueurs le plaisir de faire du tennis.

Un site en ligne permet la réservation des terrains depuis juin 2011 ce qui nous a permis d'enregistrer pas moins de 2 800 heures de réservations. Le nouveau site internet du TCN sera quant à lui lancé dès cette rentrée : www.tennisclubnieulais.wordpress.com.

Rens. et inscriptions lors des permanences de septembre, les mercredi 5 et 12, le jeudi 6 et le vendredi 7 de 18h00 à 19h30 ainsi que le samedi 8 de 10h00 à 12h00 ou sur tennisclubnieulais@gmail.com

Le Club Pongiste Nieulais

La saison 2011-2012 affiche des résultats très encourageants sur le plan du nombre d'adhérents. Son atout : proposer différents créneaux qui permettent à chacun de pratiquer ce sport soit comme un loisir soit dans le cadre de la préparation aux compétitions. Aujourd'hui, le club fait partie des 5 plus importants du département. Pour la saison prochaine, l'ensemble des équipes se maintient au même niveau et l'équipe 3 monte en Régionale 2. Ces résultats sont d'autant plus honorables si l'on tient compte des blessés et de la difficulté à constituer les équipes. Résumons-nous pour les connaisseurs, en 2012-2013, 3 équipes en Régionale (une en R1 et deux en R2) et 5 équipes en Départementale (2 en PR, une en D1, une en D2 et une en D3).

Bravo à l'ensemble des entraîneurs et une mention particulière à Serge Baudouin, agent communal, qui à la demande de Pascal Denis, président du club, a reçu la médaille d'or du mérite départemental remise à l'occasion de l'assemblée générale du comité départemental du tennis de table en reconnaissance de ses nombreuses années de bénévolats au sein du club de Nieul-sur-Mer et plus particulièrement pour son engagement en tant qu'entraîneur auprès des jeunes.

Rens. sur cpn17.forumactif.com
ou 06 60 72 26 19



Alexandre PERON nous a quittés le 20 mai 2012.

Personnage emblématique de la vie associative nieulaise, Alexandre mettait tout en œuvre pour fédérer les énergies au bénéfice de tous. En 2002, il a été celui qui a organisé la première édition du Téléthon à Nieul-sur-Mer, mission qu'il renouvellera jusqu'en 2005. Car en 2006, il passe le flambeau pour devenir un des coordonnateurs départementaux de cette opération. Dès 2003, il a également rejoint le Comité des Fêtes dont il sera le trésorier avant d'en devenir le Président en 2009, fonction qu'il a occupé jusqu'à ce 20 mai fatidique.

La municipalité salue en Alexandre un véritable partenaire de la vie locale, le Comité des Fêtes étant devenu incontournable pour de nombreuses manifestations comme le marché de Noël, la fête du port, les festivités du 14 juillet, la fête des écoles, sans oublier le soutien technique qu'il offrait à l'ensemble des associations nieulaises. Son engagement restera un modèle d'abnégation, de désir de faire vivre la cité.

Tous, nous garderons cette image d'un homme engagé qui fut même conseiller municipal de 2006 à 2008. À son épouse, à ses enfants, la municipalité réitère sa sincère sympathie.



Liste des entreprises nouvellement créées

L'ART DU SIÈGE

, un vrai métier d'art

Entreprise connue et reconnue, L'art du Siège consacre son activité entre autres à la restauration de sièges, à la confection de voilages et rideaux et à la retouche de vêtements. Initialement établie au centre commercial des Chênes verts, l'entreprise vient de déménager pour s'installer au 11, rue de l'Ouille.

L'entreprise vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h ; le samedi jusqu'à 17h.

Rens. 05 46 50 51 10 ou 06 84 25 08 27 / lartdusiege@orange.fr



IZAD

, l'Instant Zen A Domicile

IZAD vous propose un moment de bien-être (modelage californien, massage dos et/ou tête...) à votre domicile... ou chez elle, à Nieul sur Mer, dans un espace dédié à la détente. Rens. auprès d'Isabelle Doisneau au 06 16 56 03 13 ou izard@live.fr

L'Hair tendance

Nouvellement implantée sur la commune, l'entreprise L'Hair tendance, coiffure mixte, réalise toutes vos prestations et créations avec le même confort que dans un salon de coiffure.

Rens. auprès de Coralie au 06 98 83 11 12



ALPMS : des médiateurs pour vous aider

L'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale (ALPMS) a été créée en 1999 suite aux préconisations du Contrat Local de Sécurité des communes de La Rochelle et d'Aytré. Depuis 2002, ses 25 agents de médiation et correspondants de nuit interviennent sur toutes les communes de l'agglomération rochelaise.

Facilement reconnaissables par leur tenue vestimentaire noire portant le logo A.L.P.M.S et titulaires d'une carte professionnelle, les agents de médiation et les correspondants de nuit sont au service des habitants et interviennent à leur demande. Leurs missions sont multiples :

- prévenir les incivilités de toutes sortes ;
- protéger et améliorer le cadre de vie des habitants (signalement des dégradations des équipements collectifs, des espaces publics) ;
- écouter les habitants et favoriser le dialogue et la médiation entre les personnes, mais également entre les habitants et les institutions ;
- promouvoir la citoyenneté dans la vie quotidienne.

Pour contacter les agents de l'ALPMS :

Le jour du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ; le samedi de 14h00 à 19h00.

Contact au 06 70 80 88 93 (Responsable : Monsieur Casseron)

La nuit, 7 jours / 7 de 19h00 à 2h00 au 05 46 41 32 32 (coordinateur : Monsieur Poitier)

Des chiens et des hommes

Chaque jour en ville, dans le parc, sur le littoral, lors de nos déplacements, de nos promenades ou de nos ballades à vélo, on croise des chiens libres de leurs mouvements avec leur propriétaire à plusieurs mètres d'eux, incapables à cette distance de les maîtriser ou de s'en faire obéir.

Régulièrement, nous recevons en mairie des habitants qui se plaignent de ce « gentil » vagabondage parce que leur enfant ou eux-mêmes ont été renversés par un animal en liberté. Est-il nécessaire de rappeler que la loi impose que les animaux soient tenus en laisse et qu'à ce titre tout contrevenant peut se voir verbaliser ? Il serait tellement plus simple, encore une fois, d'appliquer la loi humaine du respect de l'autre. Pour éviter les accidents graves et les incidents bêtes, pensez à attacher votre animal dans les espaces publics, notamment en ville et dans le parc. Rens. 05 46 37 40 10

La Municipalité travaille actuellement à la mise à jour et à la conformité juridique de l'arrêté général de nuisances sur la commune. Après publication, les modalités de ce nouvel arrêté vous seront communiquées via votre magazine.

**Sécheresse
2011 :**

la commune
demande la
reconnaissance de
l'état de catastrophe naturelle

Suite aux épisodes de sécheresse / réhydratation des sols constatés au cours du printemps 2011 (pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2011) la commune vient de demander auprès de la Direction Départementale de la Protection des Personnes la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si votre habitation a subi des dommages en raison de ce phénomène, nous vous invitons à nous adresser un courrier exposant les dégâts constatés accompagné de photographies et éventuellement d'un rapport d'expert à l'adresse suivante :

Mairie de Nieul-sur-Mer, service des affaires générales
Rue de Beauregard
BP 13 - 17137 NIEUL SUR MER

Date limite de réception des demandes :

30 novembre 2012

Rens. 05 46 37 40 10

Départ, mobilité et recrutement

Bonne retraite, Monsieur Faget !

Ce n'est pas nouveau, toute chose a un début et une fin. Ce n'est pas nouveau non plus, toute carrière cesse un jour ou l'autre pour laisser place à un autre moment de la vie : la retraite. Et pourtant, il est des fonctionnaires dont on a peine à imaginer l'absence dans les services et dans le fonctionnement de la collectivité. Ce n'est pas sans émotion donc que nous souhaitons à Jean-François Faget, directeur général des services depuis 1988 à Nieul-sur-Mer, une retraite aussi longue, aussi riche et aussi bien remplie que le fut sa vie active.

La vie administrative d'une commune s'écrivant toujours en plusieurs chapitres, nous tournons donc une page pour en commencer une autre avec la nomination de Nancy Henry. Recrutée dans nos services depuis 3 ans en qualité d'adjointe du directeur général et notamment chargée des ressources humaines et des affaires générales, elle assure la succession à la direction générale depuis le 1^{er} septembre. Elle est donc chargée à son tour de piloter l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations définies par la Municipalité.

Et parce qu'une mobilité en cache généralement une autre, elle-même est remplacée par Céline Joly, recrutée en qualité de responsable des affaires générales et juridiques à partir du 3 septembre. Fonctionnaire de la ville de Malakoff et spécialisée dans les affaires civiles, elle assure les missions d'organisation, de coordination, d'optimisation et de contrôle du fonctionnement du service des affaires générales.



Site internet

Traditionnellement, la commune attache une importance particulière à l'accueil des usagers du service public et aux habitants de Nieul-sur-Mer en général. Preuve en est, les travaux de réaménagement et de réfection des accueils de la mairie qui se sont déroulés l'an dernier. Être accueilli par un agent dédié à votre service, pouvoir obtenir des informations précises et certifiées sont autant d'éléments que chacun d'entre nous est en droit d'attendre de la mairie. Pourtant nos vies modernes sont parfois incompatibles avec l'amplitude d'ouverture des services publics. Il nous est donc apparu essentiel de pouvoir offrir à chacun l'accès aux renseignements et informations en développant le site internet et en engageant une démarche de dématérialisation des procédures.

D'ores et déjà, toutes vos demandes peuvent être adressées aux services municipaux via le formulaire de contact du site internet ; chaque « contact » reçoit dans les meilleurs délais une réponse circonstanciée. À partir du mois de septembre, des formulaires en ligne vont progressivement être mis en place et vous permettront ainsi d'obtenir des pièces et documents en matière d'urbanisme et d'état civil. Ces services en ligne vous permettront également d'inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à la restauration scolaire. Chaque rubrique sera en outre consolidée afin de vous apporter un maximum de renseignements relatifs aux démarches administratives et à la vie administrative en général. Rens. 05 46 37 40 10

LE MOT DE L'OPPOSITION

La Rentrée !!!!

Septembre est là, déjà !!! L'été étant décalé, nous n'avons pas vu le temps passer !

Il faut dire que plusieurs événements nous ont aussi occupés. L'élection présidentielle, et la déplorable élection législative de la 1^{ère} circonscription !!

Nous les conseillers de l'Opposition de Nieul sur Mer, nous attendons de voir ce que la nouvelle politique nationale va amener à notre vie locale.

Mais ils ne faut pas se leurrer, la crise va continuer et nous allons être obligés de nous serrer la «ceinture» !

Au niveau local, nous espérons que la Majorité municipale, fera des économies, cibler les dépenses, et non pas utiliser l'argent des nieulais pour des choses par forcément utiles, comme ces appareils de sports de «plein-air», dans le Parc, payés avec une petite fortune et très peu utilisés !!

Mais au niveau des citoyens, l'effort doit aussi être fait, notamment au niveau des Associations, qui chaque année demandent une somme à la Mairie. Nous rappelons pour information que l'Association Nieul Demain a organisé un évènement important, le Téléthon, pour lequel Nieul sur Mer a été nommée «Ville Pilote de Charente Maritime » en 2001, et ensuite pendant 7 ans, cet évènement a été fait sans demander un seul centime à la Municipalité !!!!

Tout cet argent est l'argent de nos impôts, et si nous nous y mettons tous, la municipalité pourra éviter de nouveaux emprunts et donc des augmentations d'impôts locaux !!!

L'avantage de la Démocratie est que chaque citoyen peut agir à son niveau, et non pas se contenter de déposer un bulletin de vote dans une urne, lors d'élections qui font beaucoup de «Bruits» !!

En espérant voir de plus en plus de citoyens venir assister aux Conseils municipaux, et celles et ceux qui voudraient nous contacter, nos numéros de téléphone se trouvent dans «Les Pages Blanches», nous prendrons en compte toutes vos remarques et demandes.

Les Conseillers de l'Opposition Nieulaise vous souhaitent une bonne rentrée.

Les élus de l'opposition :
Valérie VAQUETTE, Gaston BERITAULT,
Jacques SIMONNEAU, Philippe DURIEUX

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2012

• Avis du Conseil

L'assemblée a été appelée à émettre son avis sur :

- l'enquête publique préalable à l'autorisation pour les travaux de traitement des eaux pluviales sur la commune,
- le projet de plan de déplacements urbains de l'agglomération de La Rochelle pour les dix ans à venir,
- les nouveaux statuts du syndicat des eaux de la Charente-Maritime.

Ces trois dossiers ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

• Ressources humaines

Le Conseil a procédé à la mise à jour du tableau des effectifs des emplois communaux pour prendre en compte un départ à la retraite d'un agent.

• Conventions

2 conventions ont été approuvées à l'unanimité.

La 1^{ère} concerne l'accord avec les centres commerciaux du Champ Pinson et d'Intermarché pour l'installation de panneaux d'affichage municipal.

La 2^{ème} concerne l'autorisation accordée par des propriétaires de la rue du Port pour le passage de canalisations de rejet des eaux pluviales de la rue au travers de leurs propriétés.

• Autorisations

Le Maire a été autorisé à défendre dans le cadre d'un recours contre un permis de construire auprès du Tribunal.

• Administratif

Le Maire a également été autorisé à déposer des déclarations préalables pour des travaux.

Séance du 28 mars 2012

• Funéraire

Le Conseil a décidé de souscrire 5 actions de 100 € chacune au capital de la société publique locale des pompes funèbres publiques des communes associées-aunies afin de permettre aux familles nieulaises de pouvoir choisir entre opérateur privé ou un opérateur public lors d'obsèques.

• Finances

Le Conseil a déterminé les tarifs des mini-camps de l'été 2012 de l'accueil de loisirs municipal. Il a décidé de payer en 5 annuités (sans intérêts) les travaux de la 1^{ère} tranche de modernisation de l'éclairage public. Il a également procédé à la rectification de la délibération d'approbation du compte administratif (erreur de frappe de 0,10 €).

• Ressources humaines

Le Conseil a modifié le tableau des emplois communaux en prenant en compte des avancements de grades.

Il a également décidé de conclure un contrat groupe mutuelle de garantie de prévoyance pour le personnel.

• Conventions

Ont été approuvées les conventions pour la mise à disposition d'un local à un sculpteur, un partenariat avec l'association des Amis de Gaston Balande et pour la définition des objectifs de l'association qui gère la crèche.

• Intercommunalité

Le Conseil a émis un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

• Vente immobilière

Le Conseil a décidé de vendre à l'Office Public de l'Habitat de l'agglomération de La Rochelle la propriété de l'ancienne école de Lauzières pour l'aménagement de trois logements en conservant le bâti existant.

• Divers

Le Maire a été autorisé à déposer une déclaration préalable pour des travaux de pose de clôtures.

Séance du 27 juin 2012

• Ressources humaines

Le Conseil a complété le régime indemnitaire des fonctionnaires afin de prendre en compte deux nouvelles affectations.

Il a également créé un emploi de rédacteur compte tenu d'une réorganisation au sein de la direction générale dans la perspective du départ en retraite d'un agent.

• Contentieux

Le Maire a été autorisé à défendre dans le cadre d'un recours contre un permis de construire.

• Acquisition foncière

Le Conseil a décidé d'acquérir une parcelle de terrain impasse du Chenal permettant l'accès à un projet de parking.

• Finances

Le Conseil a approuvé une décision modificative budgétaire relative à des changements d'imputation. Il a également approuvé les modalités de paiement des travaux de la seconde tranche de la modernisation de l'éclairage public.

• Prévention des inondations

Le Conseil s'est engagé à la réalisation de l'ensemble des actions du plan d'action de prévention des inondations.

Permanence des élus



**Le maire
et ses adjoints**

reçoivent en mairie uniquement sur rendez-vous pris au préalable, soit par téléphone (accueil mairie : 05 46 37 40 10) ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@nieul-sur-mer.fr
Merci de préciser vos coordonnées et l'objet de votre demande.



**Monsieur
Olivier Falorni,**
Député de la 1^{ère}
circonscription de la
Charente Maritime.

Permanence : 12, ter rue Villeneuve - La Rochelle
(mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h,
samedi 9h-12h)
Contact : 05 46 07 34 00.



**Monsieur
Jack Dillenbourg,**
conseiller général.

Contact : 05 46 31 76 36 ou 06 07 62 82 74.